

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/10/2014 – Convocation du 15 octobre 2014

Compte rendu affiché le 31 octobre 2014

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Hélène SORREL-DUNAND par Claire LEBAHAR, Michel MATHEY par Marine MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY par Xavier LAURE, Claire POINT par Guillemette DEBORDE, Vincent VIVO par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Voitants	29
Exprimés	29

Objet : Contrat Éducatif Local et Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - Subventions

Afin de permettre le fonctionnement des actions des associations impliquées, dans les dispositifs du **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité**, du **Contrat Éducatif Local**, et de l'heure des découvertes jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014/2015, il convient de faire valider les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	DECEMBRE 2014
Neuville Gym	1 698 €
CSF	2 529 €
MJC	5 478 €
OCC	3 713 €
Cie Théâtre Bords Saône	10 065 €
Harmonie	2 021 €
TCN	1 175 €
AS Genay	775 €
Total	27 454 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget communal,
- **APPROUVE le versement des subventions ci-dessus et relatives au Contrat Éducatif Local et au Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget communal, article 6574,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 octobre 2014
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 24/10/2014
Publication ou affichage le 24/10/2014

Valérie GLATARD, Maire.

